



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Melun, le 27 Juillet 2009

Le Directeur Départemental

à

Monsieur VEILLOT YVES  
MODEL CLUB DU VAL D'EUROPE  
Mairie  
21 rue du Moulin à Vent  
77450 MAGNY LE HONGRE

RECEPISSE DE DECLARATION  
DES PERSONNES DESIRANT EXPLOITER  
UN ETABLISSEMENT D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES  
N° 07709ET0040

NOM ou DENOMINATION SOCIALE : **MODEL CLUB DU VAL D'EUROPE**

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles 1 et 2 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 modifié concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités, le **27/07/2009** à la Direction Départementale Jeunesse et sports de Seine-et-Marne sous le numéro : **07709ET0040** en vue d'exploiter un établissement soumis aux articles L 322-3 et L 322-4 du Code du sport;

Vous voudrez bien informer la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine et Marne de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret n° 93-1101 précité du 3 septembre 1993

P/Le Directeur départemental  
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

  
Paul VITANI